

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

**Du Mercredi 6 Mars 2019**  
**A 20 heures – salle du conseil municipal**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
01/03/2019	01/03/2019	13	11	12
L'an deux mil dix-neuf, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.				
		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Nathalie BOUTTIN, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Jean BRIERE, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 20 h 09, M. Jean-Louis CLEMENT, Mme Nadine FABRE, M. Yann GASNIER, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET		
		a donné pouvoir : -Mme BRETAGNE Murielle a donné pouvoir à Mme BERTHEAS		
		Absent : M. Jean-Yves MONTAJAULT		
		Secrétaire de Séance : M. Jean BRIERE		

Les procès-verbaux du 7 et 21 février 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, à savoir les ajouts de délibérations:

- FINANCES – gratification d'un agent technique
- FINANCES – autorisation dépenses investissement avant vote budget 2019
- FINANCES – demande de subvention FRDC bâtiment d'accueil de la radio locale

Après concertation, les conseillers municipaux sont favorables à la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. FINANCES – Compte Administratif 2018 :
  - a. Budget Principal de la commune
  - b. Budget Lotissement Epeautre
- II. FINANCES – Compte de gestion 2018 :
  - a. Budget Principal de la commune
  - b. Budget Lotissement Epeautre
- III. FINANCES – Subventions communales 2019
- IV. FINANCES – Gratification agent technique
- V. FINANCES – autorisation dépenses investissement avant vote du budget 2019
- VI. FINANCES – demande de subvention FRDC bâtiment d'accueil de la radio locale
- VII. FINANCES – Conseil Départemental de la Sarthe – Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)
- VIII. Informations et questions diverses.
- IX. Informations et questions diverses.



<b>2019-015</b>	<b>FINANCES – Compte Administratif 2018</b> <b>Budget principal de la commune</b>
-----------------	--

Vu la présentation du Compte Administratif 2018 par Monsieur le Maire,  
 Vu que Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles CANET, 1<sup>er</sup> adjoint, et se retire de la séance,  
 Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal doivent délibérer et procéder au vote,  
 Considérant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Trésorerie doivent être en corrélation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal de la commune comme détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Chapitre 11 – Charges à caractère général	110 789.71 €	Chapitre 013 – atténuation de charges	2 036.00 €
Chapitre 12 – Charges du personnel et assimilés	128 458.89 €	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	32 229.17 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	54 893.98 €	Chapitre 73 – impôts et taxes	195 357.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	8 024.12 €	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	181 239.15 €
		Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	7 822.44 €
		Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 550.76 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>302 166.70 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>421 234.52 €</b>
		<b>Excédent de</b>	<b>+119 067.82 €</b>

INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	136 379.77 €	Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserve	136 814.83 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	4 910.31 €	Chapitre 27 – Autres Immobilisations financières	22 242.41 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	12 170.80 €		
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	42 155.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>195 615.88 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>159 057.24 €</b>
		<b>Déficit de</b>	<b>-36 558.64 €</b>



<b>2019-016</b>	<b>FINANCES – Compte Administratif 2018</b> <b>Lotissement Epeautre</b>
-----------------	--

Vu la présentation du Compte Administratif 2018 par Monsieur le Maire,  
 Vu que Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles CANET, 1<sup>er</sup> adjoint, et se retire de la séance,  
 Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal doivent délibérer et procéder au vote,  
 Considérant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Trésorerie doivent être en corrélation,  
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2018 du Lotissement Epeautre comme détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	203 437.41 €	Chapitre 042 – Opération d'Ordre de transfert entre sections	139 370.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnels	1 689.18 €	Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	63 700.00 €
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	2 056.21 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>205 126.59 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>205 126.21 €</b>
		<b>Déficit de</b>	<b>-0.38 €</b>

INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	139 370.00 €	Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 437.41 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	22 242.41 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>161 612.41 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>203 437.41 €</b>
		<b>Excédent de</b>	<b>41 825.00 €</b>



<b>2019-017</b>	<b>FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2018</b> <b>Budget principal de la commune</b>
-----------------	--

Vu la présentation du compte administratif 2018 par Monsieur le Maire,  
 Vu la délibération n°2019-014 du compte administratif 2018 du budget principal de la commune,  
 Vu qu'après s'être assuré que le receveur de la Trésorerie de Fresnay sur Sarthe a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé comme ci-dessous, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**TRESORERIE DE FRESNAY SUR SARTHE**  
**Compte de gestion – Budget Principal de la commune – Exercice 2018**  
**Résultats budgétaires de l'exercice**

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales	856 524.00 €	608 567.46 €
Titres de recettes émis	159 057.24 €	441 717.89 €
Réduction de titres		20 483.37 €
Recettes nettes	159 057.24 €	421 234.52 €
<b>DEPENSES</b>		
Prévisions budgétaires totales	856 524.00 €	608 567.46 €
Mandats émis	198 315.88 €	302 166.70 €
Réduction de mandats	2 700.00 €	€
Dépenses nettes	195 615.88 €	302 166.70 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>		
<b>Excédent</b>	0.00 €	<b>119 067.82 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>36 558.64 €</b>	0.00 €

Afin de couvrir le besoin de financement réel en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à l'affectation obligatoire, comme suit :

Report excédent fonctionnement 2017	+ 224 977.46 €
Excédent de fonctionnement 2018	+ 119 067.82 €
<b>Soit un total d'excédent en FONCTIONNEMENT de</b>	<b>+ 344 045.28 €</b>
Report déficit investissement 2017	-127 704.00 €
Déficit de l'investissement 2018	-36 558.64 €
<b>Soit un total de déficit en INVESTISSEMENT de</b>	<b>-164 262.64 €</b>
<b>Procédure d'affectation de résultat</b>	
<b>Affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement</b>	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses – compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 262.64 €
Recettes – compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	164 262.64 €
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes – compte 002 – résultat de fonctionnement reporté	179 782.64 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune de l'exercice 2018.

**Article 2 :** d'affecter le résultat pour couvrir le besoin de financement de l'investissement comme suit :

• Section Investissement – Dépenses – Compte 001	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté .....	164 262.64 €
• Section Investissement – Recettes – Compte 1067	
Excédents de fonctionnement capitalisés.....	164 262.64 €
• Section Fonctionnement – Recettes – Compte 002	
Résultat de fonctionnement reporté.....	179 782.64 €

❖❖❖❖❖❖❖❖

2019-018	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget Lotissement Epeautre
----------	---

Vu la présentation du compte administratif 2018 par Monsieur le Maire,  
Vu la délibération n°2019-014 du compte administratif 2018 du budget Lotissement Epeautre,  
Vu qu'après s'être assuré que le receveur de la Trésorerie de Fresnay sur Sarthe a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé comme ci-dessous, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**TRESORERIE DE FRESNAY SUR SARTHE**  
**Compte de gestion – Budget Lotissement Epeautre – Exercice 2018**  
**Résultats budgétaires de l'exercice**

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales	203 437.41 €	205 126.59 €
Titres de recettes émis	203 437.41 €	205 126.21 €
Réduction de titres		
Recettes nettes	203 437.41 €	205 126.21 €
<b>DEPENSES</b>		
Prévisions budgétaires totales	203 437.41 €	205 126.59 €
Mandats émis	161 612.41 €	205 126.59 €
Réduction de mandats		€
Dépenses nettes	161 612.41 €	205 126.59 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>		
<b>Excédent</b>	41 825.00 €	0.00 €
<b>Déficit</b>	0.00 €	<b>0.38 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver le compte de gestion du budget Lotissement Epeautre de l'exercice 2018.



<b>2019-019</b>	<b>FINANCES – Subventions communales 2019</b>
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu les demandes de subventions reçues par les associations et différents organismes,  
Considérant que les associations sportives locales sont de la compétence de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,  
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur les subventions communales 2019 qui seront versées aux organismes associatifs, et ainsi prévoir la somme globale au budget générale 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de verser les subventions communales 2019 aux organismes associatifs selon le tableau en annexe

Associations	Subventions versées sur 2017	Subventions versées sur 2018	Subventions proposées pour 2019
<b>Associations de St Ouen de Mimbrié</b>			
AAPE Association des parents d'élèves	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Ainés Ruraux – Génération Mouvement	350.00 €	350.00 €	350.00 €
Amicale des Anciens combattants et UNC / AFN	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Comité Animation Loisirs et Culture (CALC)	800.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Coopérative scolaire	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Groupe de Défense contre les ennemis de la culture	130.00 €	200.00 €	200.00 €
FREDON lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles	221.00 €	221.00 €	221.00 €
Société de Chasse – SCSO	160.00 €	500.00 € (Budgeté 1 300 €)	160.00 €
<b>Associations Locales</b>			
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fresnay sur Sarthe	50.00 €	50.00 €	50.00 €
JSP de Fresnay sur Sarthe	€	100.00 €	50.00 €
Alpes Mancelles dans l'Europe	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Association sportive de Fyé	50.00 €	50.00 €	-€
Comice Agricole Cantonal	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Aide à domicile en milieu rural	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Petits pas cadencés	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Radio Alpes Mancelles	60.00 €	60.00 €	60.00 €
AAPPMA Les pêcheurs fresnois (sous condition école de pêche)	€	50.00 €	50.00 €
<b>Associations autres</b>			
Croix rouge	100.00 €	100.00 €	100.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 071.00 €</b>	<b>4 831.00 €</b>	<b>4 391.00 €</b>
Subvention CCAS	€	3 800.00 €	3 500.00 €
Subvention au ASA ROSAY NORD	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Subvention pour surveillance de l'église par M. l'Abbé Gaëtan de Bodard	240.00 €	120.00 €	121.00 €

**Article 2 :** de prévoir au budget général 2019, au compte 6282, le droit de versement à Monsieur le Curé, d'un montant de 121.00 €

**Article 3 :** de prévoir au budget général 2019 la somme de 400.00 € pour la subvention à verser au Syndicat Rosay Nord.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



**FINANCES – Conseil Départemental de la Sarthe – Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,  
Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La Commune de Saint-Ouen-de-Mimbrié décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département 72
- Le Conseil Municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DECIDE**

**Article 1 :** de ne pas se prononcer sur cette délibération.



**Devis – abattage d'un arbre rue des écoles**

Monsieur le Maire présente le devis concernant l'abattage de l'arbre sis rue des écoles en raison des nids des chenilles processionnaires.

Le Conseil municipal décide de procéder :

1. A l'abattage de l'arbre financé par la commune si accord du propriétaire, sinon l'avertir en limite de propriété le financement sera à 50 % des travaux à la charge du propriétaire
2. Un arbre sera planté avec choix du propriétaire et au frais de la commune.



<b>2019-020</b>	<b>FINANCES – Service Technique Gratification d'un agent technique</b>
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu la délibération n°2018-051 du 5 juin 2018,  
Vu le procès-verbal du 5 juin 2018,  
Considérant le travail qui a été accompli par l'agent technique au sein de la collectivité dans le domaine technique aux espaces verts,  
Considérant que les membres du conseil municipal avaient décidé d'attribuer une gratification supplémentaire à l'agent technique,  
Considérant que le budget 2019 de la commune,  
Monsieur le Maire propose de verser une prime exceptionnelle à l'agent technique et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la somme à verser ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de verser une gratification sous forme de prime exceptionnelle à :

- L'agent technique polyvalent : 200.00 €

**Article 2 :** de procéder au mandatement sur le prochain bulletin de salaire de l'intéressé,



<b>2019-021</b>	<b>FINANCES – Autorisation pour l'engagement de dépenses investissement avant le vote du budget 2019</b>
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'article L. 1612-1 du CGCT ayant pour objet de permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT,  
 Considérant les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,  
 Considérant que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,  
 Considérant, en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,  
 Considérant que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits et que les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.  
 Considérant que le budget principal de la commune, section investissement de l'exercice 2018 (hors chapitres 16, 400, 41 et 001) est de 591 600.00 €,  
 Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de l'article L. 1612-1 pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2019 :

- DEPENSES INVESTISSEMENT – compte 2188 :  
 Facture Loisel – Achat d'une débroussailleuse ..... 700.00 € T.T.C.  
 Facture Loisel – Achat d'une paire de rampe alu 2 m ..... 300.00 € T.T.C.

**Article 2 :** de donner pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération,



<b>2019-022</b>	<b>FINANCES – Conseil Régional – demande de subvention Fonds Régional de Développement des Communes Construction d'un bâtiment blanc – Pierre Morin Annule et remplace la délibération n°2018-075 du 06/11/18</b>
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
 Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre d'une subvention auprès du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) – mesure 35 du Pacte Régional pour la ruralité,  
 Vu le dossier de demande de subvention présenté aux membres du conseil municipal,  
 Vu la délibération n°2018-075 du 6 novembre 2018 pour annulation et remplacée par la dite délibération,  
 Vu le financement du projet de construction d'un bâtiment blanc pour y installer les studios de la radio locale de « Radio Alpes Mancelles » sur le site Pierre Morin,  
 Vu les estimatifs financiers présentés par l'architecte,  
 Considérant que le montant total des travaux, après une approche plus approfondie du bureau d'étude, s'élève à 172 000.00 € HT (en accord avec le Président de la Radio Alpes Mancelles),  
 Considérant que ce montant est inscrit au budget principal de la commune en section investissement,  
 Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) selon le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage	137 600.00 €
<b>Conseil Régional – F.R.D.C.</b>	<b>34 400.00 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>172 000.00 €</b>
TVA 20 %	34 400.00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>206 400.00 €</b>

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

**Article 3 :** d'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

**Article 4 :** d'attester l'inscription des dépenses en section d'investissement.

**Article 5 :** d'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



<b>2019-023</b>	<b>FINANCES – Subvention DETR / DSIL 2019 Pour aménagement d'un bâtiment d'accueil des associations locales Annule et remplace la délibération n°2019-009 du 21 février 2019</b>
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
 Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre d'une subvention DETR / DSIL 2019,  
 Vu le dossier de demande de subvention présenté aux membres du conseil municipal,  
 Vu le financement du projet d'aménagement d'un bâtiment d'accueil des associations locales sur le site Pierre Morin,  
 Vu les estimatifs financiers présentés par l'architecte,  
 Considérant que le montant total des travaux éligibles est de 180 000.00 € H.T.,  
 Considérant que ce montant est inscrit au budget principal de la commune en section investissement,  
 Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention DETR / DSIL 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de solliciter une subvention DETR / DSIL 2019 auprès de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage	
Fonds Européens (LEADER)	
D.E.T.R. / D.S.I.L. 2019	54 000.00 €
Conseil Régional – C.T.R.	
Conseil Départemental	
Autre collectivité :	
Autre public	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>54 000.00 €</b>

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR / DSIL 2019.

**Article 3 :** D'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

**Article 4 :** D'attester l'inscription des dépenses en section d'investissement.

**Article 5 :** D'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



### Informations et questions diverses.

#### Devis – travaux tout à l'égout Pierre Morin :

Monsieur le Maire présente le devis concernant le tout à l'égout au lieu dit Pierre Morin.  
Le montant estimé des travaux s'élève à 44 233.50 € H.T.

#### Sarthe Numérique – Pierre Morin

Une réunion de chantier est prévue le 7 mars 2019 pour positionner les chambres sur le site Pierre Morin.

#### Etude de sol – Pierre Morin

Etude de sol estimée à 3 888.00 € T.T.C. soit 1 200.00 € par dossier.  
Le devis a été examiné par M. LUBIN.  
Il est nécessaire de prévoir cette somme au budget.

#### Conseil Départemental de la Sarthe

Programme de renouvellement de la couche de surface sur la RD 108 – rue du Champ Failli.  
Télélec doit refaire la tranchée au 6 rue du champ failli.  
Le conseil municipal fait le choix de procéder à une bi-couche.  
Voir au niveau du cimetière pour ajuster le parking.  
Le financement peut-il être pris en compte en A.D.V.C. ?  
Il est nécessaire de contacter M. BELLANGER pour en savoir plus.

#### Association CALC - panneaux

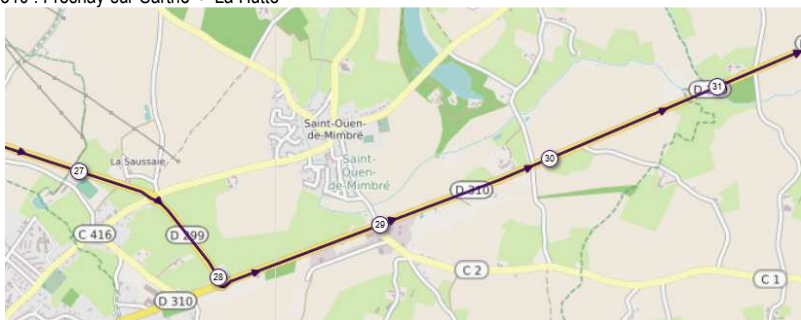
Les membres du conseil municipal sont favorables à la pose de panneaux sur la commune.  
Voir avec le conseil départemental de la Sarthe concernant la mise en place sur la RD 108.

#### 19<sup>ème</sup> EDITION PARIS – BREST RANDONNEUR

Cette manifestation se déroule du 18 au 22 août 2019.

L'étape du retour passera à Saint-Ouen-de-Mimbré le 19 août 2019, sur les routes :

- D 299 : contournement de Fresnay-sur-Sarthe jusqu'au rond point rue de la Bassesse
- D 310 : Fresnay-sur-Sarthe -> La Hutte



#### Rue de Villepeinte

Les finitions de la pose de l'électricité ne sont pas encore terminées.  
Dès les travaux terminés, la route sera refaite.

#### C.A.U.E.

Rencontre avec la C.A.U.E. le mercredi 20 mars 2019 à 15 heures en mairie.  
Un message sera envoyé aux membres du conseil municipal pour rappeler ce rendez-vous.

#### Sous-Préfecture de Mamers

Monsieur le Maire a rendez-vous avec la Sous-Préfète de Mamers le 12 mars 2019 concernant le bâtiment d'accueil des associations locales sur le site Pierre Morin et la demande DETR / DSIL 2019.

#### Permis de construire – Radio Locale

Permis de construire déposé le 7 mars 2019.

#### Syndicat d'eau de Sillé le Guillaume

Réunion le 7 mars 2019

#### Conseil d'école

Réunion le 7 mars 2019

#### Eclairage

Il manque de l'éclairage au carrefour de la rue de Villepeinte.

#### Chauffage – commande de fioul

1 000 litres commandés

#### Eclairage public - travaux

L'installation de l'éclairage public est prévue dans 3 semaines.

#### Complexe communal – Marché Public

La consultation a été dématérialisée.

#### Devis achat rampes et débroussailleuse

Il est prévu l'achat de rampes pour la remorque et une débroussailleuse.  
Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.  
Etant donné que c'est une dépense en investissement, une délibération est nécessaire.  
*Cf. délibération n°2019-021*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 52